

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/228 - Construction de logements sociaux - 1323
Agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Société coopérative de promotion immobilière du Bas-Rhin (SCPIBR) un agrément pour la construction de cinq logements en prêt social de location-accession (PSLA) dans le lotissement "Mess" à DRULINGEN, ainsi qu'un agrément pour la construction de sept logements en PSLA dans le lotissement "Clos du Marlenberg" à MARLENHEIM.

Elle approuve par ailleurs les conventions à intervenir entre la SCPIBR et le Département pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R. 331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession, ainsi que les conventions précisant les engagements réciproques entre la SCPIBR et le Département dans le cadre d'une opération de PSLA.

Elle autorise en outre son président à signer ces quatre conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55459-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11